

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 21 mars 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
<b>968</b>	31	18	0	11	Pour :	18
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Mercredi 21 mars 2018** à 10 h 30 à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Alexis de Tocqueville) sur convocation du 6 mars 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Antoine DELAUNAY, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, M. Gilles LELONG, M. Jean LEPETIT, M. Alain NAVARRET.

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, M. Hubert MOUCHEL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental, titulaires :

M. Jacques COQUELIN (représenté par M. PILLET), M. Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, Mme Patricia LECOMTE, M. Jean MORIN

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

## Normandie Incubation : adhésion 2018

Vu les éléments d'informations communiqués au rapport,

Le comité syndical,

après en avoir délibéré :

- Émet un avis favorable au maintien de l'adhésion du SMEL à Normandie Incubation au regard du rôle de la Région Normandie pour cette association ;
- Décide que soit établi un bilan succinct des apports et plus-values dont le SMEL aurait pu bénéficier depuis son adhésion à Normandie Incubation par délibération N° 612 du Comité du SMEL du 28 février 2001 ;
- Décide, dans l'attente de disposer de ce bilan pour déterminer si le SMEL maintient son adhésion 2018 et par conséquent l'inscription de la somme de 1 000 € à la ligne budgétaire correspondante du budget 2018.

Pour extrait conforme,

**LE PRESIDENT DU SMEL,**

**Patrice PILLET**

